

GPV – Grand Prix des Vétérans

Organisation du GPV

- Ce Grand Prix comprendra 9 Qualificatifs et une Finale
- Les frais de participation aux Qualificatifs seront de 4€ plus 1€ pour la Finale
 - o Les Indemnités seront calculées comme pour un concours normal
- Chaque équipe est composée de 3 Vétérans (60 ans) du même Club du Rhône
- Les Joueurs d'une même équipe devront porter une tenue homogène
- Tout Joueur ayant marqué des points avec une équipe ne pourra pas participer à d'autre Qualificatifs en changeant de Partenaires
- Lors de chaque Qualificatifs des points seront attribués dès les 8^{ème} de Finale
 - o Gagnant 10 points
 - o Finaliste 8 points
 - o Demi Finaliste 6 points
 - o Quart de Finaliste 4 points
 - o Huitième de Finaliste 2 points
- Chaque Qualificatif débutera à 14 heures
- Le Club Organisateur doit transmettre les résultats (à partir des huitièmes) au Responsable de la Commission Vétérans via le Comité du Rhône
- Un classement par points sera établi après chaque Qualificatif

Finale du GPV

- Les 32 équipes ayant obtenu le plus de points seront qualifiées pour la Finale qui se déroulera en fin de saison.par Poules
- Toute formation qualifiée doit obligatoirement participer à la Finale.
 - o Sous peine de sanctions
- Le remplacement d'un joueur sera autorisé à l'occasion de la Finale
 - o Uniquement en cas de force majeure (professionnelle ou médicale) authentifiée par un certificat correspondant.
 - o Le remplaçant devra obligatoirement faire partie du même club.
 - o En aucun cas le remplacement de 2 joueurs ne sera autorisé
- La Commission Vétérans sera seule juge de la validité du remplacement.
- La Finale débutera à 9h00
- Arrêt des parties à 12h15 Reprise à 14h00
- Une tenue identique pour chaque équipe sera exigée dès le début de la compétition sous peine de disqualification

La Commission des Vétérans